



Plan
Régional
Insertion
Travailleurs
Handicapés

Bulletin de veille

Septembre 2020 – Décembre 2020

Sommaire

SOMMAIRE	1
1/ DISPOSITIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19	2
2/ ACTUALITE GOUVERNEMENTALE ET REGLEMENTAIRE.....	3
3/ POLITIQUES PUBLIQUES.....	5
EMPLOI & INSERTION	5
QUALIFICATION – FORMATION – ALTERNANCE	5
MAINTIEN DANS L'EMPLOI	5
BRANCHES ET ENTREPRISES	6
ACTUALITES TRANSVERSALES.....	6

1/ Dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

- Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement a décidé de créer une [aide à l'embauche de personnes en situation de handicap](#). Cette aide financière d'un montant maximal de 4000 € est attribuée aux entreprises et aux associations, quelles que soient leur taille, qui embauchent entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021 un salarié travailleur handicapé, en CDI ou CDD d'au moins 3 mois, et rémunéré jusqu'à 2 fois le SMIC.
- Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées apporte des [précisions sur la déclinaison du plan de relance pour les jeunes en situation de handicap](#). Les personnes en situation de handicap bénéficieront de l'investissement massif de 6,5 milliards d'euros du plan #1jeune1solution, pour un objectif d'embauche de 8 000 jeunes en situation de handicap.
- L'Agefiph a par ailleurs prolongé ses [mesures exceptionnelles](#) visant à protéger l'emploi des personnes handicapées jusqu'au 28 février 2021. De plus, après deux enquêtes réalisées en mai et juillet 2020 sur la manière dont les personnes en situation de handicap ont vécu la période de crise sanitaire, [l'Agefiph a dévoilé le troisième volet de sa consultation](#), le 23 septembre 2020, axé sur l'expérience de la rentrée 2020 (3 028 répondants).
- La Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a précisé les [mesures concernant les personnes en situation de handicap et leurs aidants](#), dans le cadre du nouvel épisode de confinement.
- Prorogation du dispositif [d'aide à l'embauche de travailleurs handicapés](#). L'article 1er du décret renomme l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés en "aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés". Il prévoit que l'aide est applicable aux contrats conclus entre le 1er septembre 2020 et le 30 juin 2021, prolongeant ainsi de quatre mois la durée du dispositif.
- Le [décret n°2020-1741 du 29 décembre 2020](#) "instaure, pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2021, une aide à l'embauche des personnes éligibles à un parcours d'insertion par l'activité économique en contrat de professionnalisation par une structure d'insertion par l'activité économique et en définit les modalités". Cette aide s'élève jusqu'à 4 000 euros pour les contrats de professionnalisation à temps plein conclus à partir du 1er janvier 2021.

2/ Actualité gouvernementale et réglementaire

- La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées a été lancée, cette année, par un [Comité interministériel du handicap, le 16 novembre 2020](#). Dans le contexte de crise sanitaire, le CIH a réaffirmé les engagements du Gouvernement, notamment en matière d'inclusion et d'actions auprès des publics jeunes :
 - Investir sur les jeunes générations en situation de handicap
 - Simplifier les démarches et renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap
 - Mieux soutenir pour améliorer la vie
 - Transformer la société (déployer l'accessibilité universelle)
- La [Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées \(SEEPH\)](#) (16 au 22 novembre 2020) s'est organisé autour de trois grandes thématiques : le numérique, un levier pour accélérer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi » ; « l'école inclusive » ; « le handicap invisible : maladie chronique, maintien dans l'emploi, seconde partie de carrière ».
- Le [décret n° 2020-1216 du 2 octobre 2020](#) relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées, [vient renforcer et diversifier l'action](#) des Centres de Réadaptation Professionnelle (CRP) et des Centres Professionnels d'Orientation (CPO)
- [Le décret n° 2020-1350 du 5 novembre 2020](#) relatif à l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés, paru au Journal officiel du 6 novembre 2020, précise les modalités de déclaration et de déduction des employeurs relatives à l'obligation d'emploi.
- Le [décret n°2020-1450 du 26 novembre 2020](#) précise les modalités de majoration des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis en situation de handicap, telle que prévue par la loi Avenir Professionnel. Les niveaux de prise en charge versés aux CFA par les OPCO pourront être majorés à hauteur maximale de 4 000 euros, pour tenir compte des besoins d'adaptation du parcours d'apprentissage et des besoins de compensation liés à la situation de handicap de l'apprenti.
- [Les nouvelles obligations déclaratives prévues par le décret du 24 juillet 2019 sur l'accessibilité des services numériques entrent en vigueur le mercredi 21 septembre 2020](#). Tous les gestionnaires de sites internet ont l'obligation d'afficher dès leur page d'accueil leur niveau d'accessibilité, de publier un schéma pluriannuel de mise en accessibilité et une déclaration d'accessibilité. Ces obligations s'appliquent aux services numériques opérés par l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs, mais aussi aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de chiffre d'affaires annuel en France.
- [Le projet de loi Asap \(Accélération et simplification de l'action publique\) a été définitivement adopté](#) : il a été voté en séance publique le 27 octobre 2020 au Sénat et le 28 octobre à



l'Assemblée nationale. Il ouvre, la possibilité de réserver un même marché public à la fois aux entreprises adaptées, aux Esat et aux structures de l'insertion par l'activité économique.

- Les épreuves d'examens et concours organisés par le Ministère de l'Education Nationale et celles du BTS, du Dipôme de Comptabilité et de Gestion et du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion font [l'objet d'aménagements pour les élèves en situation de handicap selon une procédure simplifiée et harmonisée](#), conformément aux termes d'une circulaire du 8 décembre 2020. Cette réforme poursuit trois objectifs exposés dans un communiqué le 15 décembre : "améliorer la cohérence" entre les aménagements mis en place sur le temps scolaire et ceux mis en place lors du passage des épreuves, "renforcer l'équité territoriale" et "poursuivre la simplification des procédures".
- Un [système de majoration des coûts-contrats pour les apprentis en situation de handicap](#) a été introduit par la loi "Avenir professionnel". Applicable à compter du 1er janvier 2021, cette majoration se fera à partir de l'application d'un référentiel défini par un arrêté publié au Journal officiel du 12 décembre 2020.

3/ Politiques publiques

Emploi & Insertion

- Le 4 novembre 2020, à l'occasion de la publication de son dernier [tableau de bord semestriel](#) donnant un aperçu de la situation professionnelle des personnes en situation de handicap du 1er janvier au 30 juin 2020, l'Agefiph a indiqué que « l'emploi des personnes en situation de handicap est fortement menacé par la crise sanitaire et économique actuelle générée par la pandémie de Covid-19 ».
- L'Apec et le réseau des Cap emploi signent une [convention de partenariat pour accompagner l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en situation de handicap](#). Les deux acteurs collaborent "régulièrement" mais il s'agit d'une première convention formelle. Elle est signée pour une durée de 3 ans.

Qualification – Formation – Alternance

- Dans le cadre du Comité Interministériel du handicap organisé le 16 novembre, le gouvernement a annoncé une [hausse de 4 % du nombre d'ULIS](#), avec la création de 367 nouvelles unités à la rentrée conformément au plan « Ecole inclusive » engagé par l'Etat. A la rentrée 2020, ils sont 385 000 élèves en situation de handicap à avoir fait leur rentrée dont 220 000 élèves accompagnés par un AESH.

Maintien dans l'emploi

- Signature par Pôle Emploi et l'Assurance maladie d'une [convention visant à renforcer l'inclusion et la santé des publics fragiles](#) en s'appuyant sur les collaborations locales déjà existantes et en co-construisant une stratégie au niveau national pour lutter contre le renoncement aux soins et lever les freins du retour à l'emploi.
- Les partenaires sociaux ont abouti dans la nuit du 9 au 10 décembre 2020 sur [la signature d'un Accord national interprofessionnel \(ANI\)](#). Intitulé "accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail", il est le premier accord signé sur la santé au travail depuis treize ans.

Branches et entreprises

- Dans le cadre de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées (du 16 au 22 novembre) et du Duoday (19 novembre), Brigitte Klinkert, Ministre déléguée à l'Insertion et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées ont signé le 17 novembre, avec Claude Atcher, Directeur Général du Groupement d'Intérêt Public #FRANCE2023, [une charte d'engagements réciproques pour mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi](#) dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023
- Pour accompagner les entreprises, [l'Urssaf et l'Agefiph publient un guide complet, qui rappelle les principes de la réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés](#) et précise les obligations des employeurs, notamment déclaratives : réglementation applicable, entreprises assujetties, modalités de calcul de l'effectif, franchissement de seuil d'effectif, calendrier de déclaration
- Le 21 septembre 2020, lors d'un point presse, l'association OETH est revenue sur les résultats de son enquête 2018-2019 sur le projet Oasis Handicap, qui vise à faciliter la réinsertion professionnelle des personnes handicapée dans les métiers de l'intervention sociale. Des résultats jugés « prometteur », facilités par le [partenariat entre l'OETH et l'UNAFORIS](#), un partenariat renouvelé à cette occasion.
- [Deux conventions de partenariat viennent d'être signées par l'Aftral et l'Agefiph](#). Elles ont pour objectif de favoriser l'accès aux métiers des transports et de la logistique pour les personnes handicapées, et de sensibiliser les entreprises du secteur à la question du handicap. Le premier partenariat en 2012 avait permis le lancement de l'expérimentation d'un programme visant à accompagner les travailleurs handicapés vers les métiers du transport, à Rennes (Ille-et-Vilaine). Ces deux nouvelles conventions, étend le dispositif à trois nouveaux territoires : Creil-Monchy-St-Eloi (Oise), Lyon-Jonage (Rhône) et Toulouse (Haute-Garonne).

Actualités transversales

- Sous le haut patronage de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, [l'Agefiph et le FIPHFP ont signé une convention de partenariat](#) pour la mise en œuvre, à titre expérimental et à partir du 1er janvier 2021, d'une plateforme de prêts de matériel en Occitanie. Une seule plate-forme existait jusqu'à présent France métropolitaine en Nouvelle Aquitaine (et deux dans les départements d'Outre-Mer)
- Dans la suite des mesures déjà votées dans le cadre du PLFSS 2020 (loi de financement de la sécurité sociale) sur les fauteuils roulants, le Gouvernement a chargé le docteur Philippe

Denormandie, appuyé par Cécile Chevalier (CNSA), de [formuler des propositions concrètes pour faciliter l'accès aux aides techniques](#), et améliorer leur usage au service de l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées. Ces derniers ont rendu leurs recommandations le 30 octobre.

- Mesure phare de la stratégie de mobilisation « Agir pour les aidants » (2020-2022), dès le 1er octobre, [le congé proche aidant donnera à tous les aidants la possibilité de prendre des congés rémunérés](#). Les salariés du secteur privé, les indépendants, les fonctionnaires ainsi que les demandeurs d'emplois inscrits pourront en bénéficier.
- L'Agefiph et Michael Page publient [les résultats d'un sondage mené du 14 février au 20 mars 2020 auprès de 2 098 personnes](#), sur les cadres en situation de handicap. L'enquête révèle que la part de cadres est en augmentation : elle s'établit désormais à 10 % des personnes handicapées en emploi.
- Le [budget 2021 de l'Agefiph](#), voté en conseil d'administration, doit "accompagner la relance", affirme un communiqué de presse diffusé le 21 décembre 2020. D'un montant de "plus de 491,3 millions d'euros", il est centré sur quatre thématiques : la formation et l'alternance, le maintien dans l'emploi, la mobilisation des entreprises et l'accès simplifié aux aides financières.
- Un [arrêté du 22 décembre 2020](#) fixe les soldes pour l'exercice 2019 et les acomptes pour l'exercice 2020 au titre de la compensation en matière d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles entre le régime général et le régime des salariés agricoles.